

**ASSEMBLÉE NATIONALE**19 février 2025

---

PJL SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE - (N° 992)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
le Gouvernement**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 32, insérer les trois alinéas suivants :

« 2° *ter* Aux articles L. 841-6 et L. 843-3, les mots : « septième alinéa » sont remplacés par les mots : « onzième alinéa du I » ;

« 2° *quater* La neuvième ligne du tableau du second alinéa de l'article L. 843-2 est ainsi rédigée :

«

L. 811-8 (onzième alinéa)	Résultant de la loi n° du d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.
---------------------------	---

» .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination juridique.